

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 128 PAYS D'HURIEL

Bases exonérées sur délibération :  
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>  
Coefficient : >>>>>>>>>>>>>>  
Bases définitives de l'année précédente :  
Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE  
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
			867 617

A MOULINS, le 02 mars 2023 A A HURIËC, le 13 avril 2023  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,  
SYLVAIN EME



Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
Reçu en préfecture le 28/04/2023  
Publié le  
ID : 003-240300657-20230413-20230413\_001-DE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 128 PAYS D'HURIEL POUR LE SYNDICAT : 003 SICTOM REGION MONTLUCONNAISE

Bases exonérées sur délibération : 23 862

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 6 330 621

Bases prévisionnelles d'imposition : 6 782 836

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
35 SICTOM RM C1.5	3 144 188		443 330
36 SICTOM RM C1	3 638 648		424 287

A MOULINS, le 02 mars 2023

A , le

A HURIEL , le 13 avril 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

SYLVAIN EME



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 003-240300657-20230413-20230413\_001-DE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION  
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - P

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 128 PAYS D'HURIEL

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
35 SICTOM RM C1.5	055 LA CHAPELGAUDE	P	876 313
	128 HURIEL	P	2 267 875
36 SICTOM RM C1	005 ARCHIGNAT	P	248 902
	051 CHAMBERAT	P	252 846
	072 CHAZEMAIS	P	408 279
	088 COURCAIS	P	275 234
	172 MESPLES	P	125 641
	225 SAINT DESIRE	P	467 713
	228 SAINT ELOY D'ALLIER	P	75 172
	246 SAINT MARTINEN	P	453 724
	249 SAINT PALAIS	P	211 597
	259 ST SAUVIER	P	332 194
288 TREIGNAT	P	456 249	
317 VIPLAIX	P	331 097	

